



Mairie de Gorges

**DEMANDE DE CONFORMITE DE RACCORDEMENT
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ECOULEMENT DES
EAUX PLUVIALES A L'OCCASION D'UNE VENTE**

Délibération 13-01-01 du Conseil Municipal du 10 janvier 2013,
Tarif 2019 : 77,97 € HT – 93,55 € TTC

Numéro du permis de construire :

Numéro client SAUR (à compléter obligatoirement) :

Puits : **oui** **non** (entourer la mention concernée)

Je soussigné.....

Demeurant à.....

Adresse de la propriété.....

Le contrôle de l'installation peut donc être effectué.

Adresse de la future propriété :

La visite-contrôle nécessite l'accès au domicile. Le rendez-vous sera donc pris dans une plage horaire de : 9 h à 12 h 30 ou de 13 h 30 à 16 h 30 les jours ouvrables.

Date et heure souhaitées du rendez-vous :

En cas d'impossibilité, le technicien vous préviendra par téléphone.

Votre numéro de téléphone :

Fait le.....
Signature,

Contrôle effectué le Par.....

1 - Conformité assainissement oui non

2 - Conformité eaux pluviales oui non

avec Puisard ou Cuve enterrée

Mairie – 3 Place de l'Eglise – 44190 Gorges ☎ 02.40.06.93.90. 📠 02.40.06.97.89.
Secrétariat ouvert de 9 à 12 h du lundi au samedi et de 15h30 à 17h30 du lundi au vendredi
urbanisme@gorges44.fr